

! Pour rappel:

L'identification des chats
est obligatoire depuis le
1er janvier 2012

Décret n°2020-1625 du 18 décembre 2020
portant diverses mesures relatives au bien-
être des animaux d'élevage et de compa-
gnie.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

DU 21 AU 30 OCTOBRE 2024
SECTEUR MALADRERIE

VOTRE PARTICIPATION :

Si vous le souhaitez, vous pouvez rejoindre
le groupe de bénévoles en contactant la
mairie.

NOTRE ACTION :

Dans une démarche de gestion
de la population féline et de
bien-être animal, la commune
de Nanteuil poursuit sa cam-
pagne de stérilisation des chats
errants 2024, en partenariat
avec l'association Amour et
Protection des Animaux et un
cabinet vétérinaire saint-
maixentais.



Renseignement auprès de la Mairie de Nanteuil

11 chemin des grandes vignes

05 49 76 13 11

